



Genève, le 19 septembre 2018

**Le Conseil d'Etat**

4162-2018

Monsieur Guy Parmelin  
Conseiller fédéral  
Département fédéral de la défense, de  
la protection de la population et des  
sports  
Palais fédéral  
3003 Berne

**Concerne : consultation relative à l'arrêté de planification sur le renouvellement des moyens pour la protection de l'espace aérien**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons pris connaissance avec attention du projet d'arrêté de planification relatif au renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien national, ainsi que du rapport explicatif l'accompagnant. Nous vous remercions de l'opportunité qui nous est offerte de nous prononcer à ce propos et vous communiquons ci-après nos commentaires sur cet objet.

La protection de la population contre toute forme de menace est une préoccupation importante des autorités politiques genevoises. A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la mise en œuvre d'une police du ciel dotée de moyens modernes et efficaces.

L'implantation sur le territoire du canton de Genève d'un aéroport international, ainsi que la tenue fréquente d'événements réunissant de nombreux acteurs étatiques et organisations internationales également présents sur sol genevois, renforcent aussi notre intérêt quant au développement des moyens de protection de l'espace aérien. Leur déploiement fait en effet partie des conditions-cadres essentielles qui doivent être garanties pour maintenir le positionnement de Genève, et plus largement de la Suisse, sur la scène internationale.

Les moyens de défense aérienne dont disposent actuellement l'armée arrivent au terme de leur validité et leur durée d'utilisation a déjà été prolongée pour certains, afin d'en repousser le remplacement. Il ressort de ce constat que la planification d'un programme de renouvellement correspond aujourd'hui à une nécessité majeure.

Par ailleurs, nous soulignons la qualité de la démarche suivie qui intègre tant les volets aériens et terrestres, en mettant en évidence leur complémentarité et leurs impacts réciproques. Cette vision coordonnée des instruments participant à la protection de l'espace aérien permet de souligner la cohérence des futures acquisitions, dans un domaine reconnu comme sensible.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous assurons du soutien du canton de Genève à l'arrêté de planification proposé.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : Délégué du chef du DDPS pour Air2030  
Palais fédéral est  
3003 Berne